



COMMISSION RÉGIONALE  
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vos réf. : DATU/DAO/JPVR/MDa/MR/JB/SAR/TLP218/07.04.09/936  
Nos Réf. : 09/CRAT A.241-AA  
AB

Le 24 avril 2009

DGO4 – Direction de l'aménagement  
opérationnel  
Monsieur Michel DACHOUFFE  
Directeur  
Rue des Brigades d'Irlande, 1  
5100 JAMBES

**Objet : Site à réaménager SAR/TLP218 dit « Société Dunlop » à  
TOURNAI – avis au sujet de l'arrêté provisoire**

---

Monsieur le Directeur,

La CRAT a bien reçu votre demande relative à l'objet repris sous rubrique en date du 14 avril 2009.

La CRAT émet, en date du 24 avril 2009, un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant provisoirement le périmètre du site à réaménager SAR/TLP218 dit « Société Dunlop » à TOURNAI.

La CRAT s'interroge toutefois sur le nombre important de places de parcage prévues en surface dans le projet tel qu'esquissé alors que celui-ci, localisé à proximité des gares routières et ferroviaires, est bien desservi par les modes alternatifs à la voiture.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Benoît BRASSINE

Secrétaire

P. o Pierre GOT,  
Président